

PROCLAMANT LES RESULTATS DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES USAGERS-ETUDIANTS A
LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE PARIS DIDEROT

La présidente de l'université de Paris Diderot – Paris 7

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts modifiés de l'université ;
Vu l'arrêté n°2018-006 du 18 janvier 2018 convoquant les électeurs-usagers au scrutin des 07 et 08 mars 2018 ;
Vu l'arrêté n°2018-076 du 26 février 2018 relatif à la recevabilité des candidatures des représentants des usagers-étudiants à la C.F.V.U. ;
Vu les procès-verbaux du scrutin ;
Vu la consultation du comité électoral consultatif,

Considérant que les résultats du scrutin des 07 et 08 mars 2018 à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Paris Diderot sont les suivants :

	Au titre du collège des usagers-étudiants
Sièges de titulaire à pourvoir :	12
Nombre d'électeurs inscrits :	25 328
Nombre de votants :	2 122
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	45
Suffrages valablement exprimés :	2 077
Quotient électoral :	173.083

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total des sièges de titulaires obtenus
Contre la fusion, la suppression des rattrapages et de la compensation, on vote UNEF !	300	1	1	2
Bouge Ta Fac avec tes assos P7	1 440	8	0	8
Etudiant-e-s solidaires contre la fusion et la sélection sociale à l'université	249	1	0	1
UNI pour une meilleure insertion professionnelle	88	0	1	1

Affiché le : 12 MARS 2018

Article 1. Proclamation des résultats des élections des représentants des usagers-étudiants à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Paris Diderot - Sont proclamés élus :

- au titre de la liste : **Contre la fusion, la suppression des rattrapages et de la compensation, on vote UNEF ! :**

TITULAIRE(S) :	SUPPLEANT(S) :
MARZOUG Meriem	HEURTEAUT Eva
RIFAI Walid	TAYLOR Mylo

- au titre de la liste : **Bouge Ta Fac avec tes assos P7 :**

TITULAIRE(S) :	SUPPLEANT(S) :
CASSAN Jérôme	KHEDIR Alexandre
LENTZNER Emylie	TCHDRY Chloé
DOBRE Madalin	CAZENAVE Michel-Gabriel
NORET Juliette	GARREAU Chloé
SITBON Arthur	SPINAT Hugo
RAPHAEL Talya	NOUBISSIE TSAGUE Orianne
FUCHS Martin	GUERRA Julian
FONTAINE Marianne	JUMEAU Marina

- au titre de la liste : **Etudiant-e-s solidaires contre la fusion et la sélection sociale à l'université :**

TITULAIRE(S) :	SUPPLEANT(S) :
PEYROT Loïc	LIHOUCK Camille

- au titre de la liste : **UNI pour une meilleure insertion professionnelle :**

TITULAIRE(S) :	SUPPLEANT(S) :
BEN SOUSSAN Joachim	SASSI Elisa

Article 2. Début de mandat :

Le mandat des présents représentants usagers-étudiants élus à la C.F.V.U. de l'université Paris Diderot débutera à l'expiration du mandat des représentants usagers-étudiants précédemment élus.

Article 3. Recours :

Tout électeur ainsi que la présidente de l'université et le recteur de l'académie de Paris ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif de Paris. Ce recours auprès du tribunal administratif n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales. Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le 6^{ème} jour suivant la décision de la commission de contrôle. Il statue dans un délai de deux mois. La commission de contrôle des opérations électorales, présidée par un magistrat du tribunal administratif et comprenant un représentant désigné par le recteur, exerce les attributions prévues aux articles D 719-8 et D 719-24 du code de l'éducation. Elle doit être saisie des réclamations et recours éventuels au plus tard le 5^{ème} jour suivant la proclamation des résultats. Elle statue dans un délai de quinze jours.

Article 4. La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié, notamment par affichage sur le site de l'université à <https://www.univ-paris-diderot.fr> (page d'accueil – université – élections) et au siège de l'université (Bureau des élections de la D.A.G.J.).

Fait à Paris, le

12 MARS 2018

La présidente de l'université

Christine CLERICI